

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

**Le trois juillet deux mille vingt**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 29 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps libre, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, doyen d'âge.

M. François RUDEL, Maire sortant ouvre la séance et donne la parole à M. Jean DELAUGERRE, doyen d'âge, qui préside l'assemblée jusqu'à l'élection du Maire.

M. Jean DELAUGERRE déclare la séance ouverte et informe l'assemblée que la séance est enregistrée et demande s'il y a des oppositions à cet enregistrement. Le public est informé qu'il n'a pas à participer aux débats.

M. Jean DELAUGERRE procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et les déclare installés dans leur fonction.

Il procède ensuite à la constatation du quorum et énonce les pouvoirs qui ont été donnés (voir ci-dessus).

Il est ensuite procédé à la désignation :

- un secrétaire de séance : M. Jean-Marc LAVIGNE
- deux assesseurs : MM. Yves FERRIER et Louis PEREIRA

### 2020-13 : Election du Maire

Le Président a demandé au candidat à la fonction de Maire de se faire connaître, M. Jean DELAUGERRE s'est porté candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté sans le toucher et le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : .....	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....	21
e. Majorité absolue : .....	11

Nombre de voix obtenues : 21 voix

M. Jean DELAUGERRE est proclamé maire de Mur sur Allier et est immédiatement installé.

Discours du Maire : Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis

Tout d'abord un grand merci pour la confiance que vous venez de me témoigner. Dimanche dernier les concitoyens de Dallet et Mezel ont voté pour un changement de gestion communale, ils nous ont fait confiance et je les en remercie. Ils l'ont fait sans ambiguïté, même si la participation au scrutin n'a pas été à la hauteur des élections municipales antérieures, élections dont la participation avoisinait les 75%. Cette année, nous ne sommes guère au-dessus de 50%. On peut s'interroger sur les raisons de ce fort taux d'abstention, les raisons sont certes multiples, mais parmi celles-ci je pense qu'il faut y inclure le ton utilisé par certains, les mots lâchés en pâture à des habitants, qui, in fine ont été choqués par la méthode utilisée. Rien ne nous a été épargné dans cette confrontation, qui aurait dû s'exercer uniquement sur les idées exprimées dans les programmes de chaque liste. Nous avons vu monter de la part du Maire sortant et de son équipe, une escalade tant verbale que scripturale comme si un vent de folie, franchissant allègrement le Puy de Mur et le col de Jallat, s'était mis à souffler sur notre commune. Que dire de ces tracts qui visaient les personnes et non plus les idées, que dire de ces échanges sur les réseaux sociaux, dont certains et certaines se nourrissaient inlassablement, que dire de ces échanges de mails, se terminant par « Tuons-les » ou ces paroles affirmant « Ecrasez cette vermine », que dire de cette mascarade montée de toute pièce au sujet de soi-disant procurations extorquées. Devant cette situation, j'ai pensé à la célèbre phrase du dramaturge latin Plaute « Homo homini lupus est » qui veut dire « l'homme est un loup pour l'homme », l'homme peut être l'auteur de grandes choses mais il peut également être le pire ennemi de son semblable. Vous comprendrez que devant cette situation, nous avons pris la décision de ne pas répondre afin d'éviter d'envenimer le débat, mais il était de ma responsabilité de tête de liste de défendre la probité de mes colistiers, c'est la raison pour laquelle, j'ai déposé plainte auprès de la gendarmerie de Pont du Château, il y a des limites que la décence empêche de dépasser.

Ceci étant dit, je souhaite aborder quelques points particuliers. Il y a sur les réseaux sociaux une personne, qui se cache sous le pseudo de Jean Martin et qui m'interroge sans cesse sur le recours déposé auprès du Tribunal administratif au sujet de la fusion. Si vous connaissez cette personne, vous pouvez la rassurer, je ne retirerai pas mon recours et je vais vous dire pourquoi.

Nous savons tous ici comment a été traité ce dossier de fusion entre les communes historiques de Dallet et de Mezel, nous savons tous que les Mezellois n'ont pas pu tous s'exprimer, faute d'être consultés démocratiquement, je ne reviens pas là-dessus. Les habitants de Mezel par deux fois se sont prononcés contre ce projet, malgré cela, les élus ont voté à la majorité la fusion. Je veux rappeler ici le vieil adage bien connu : « Vox populi, vox Deï », à quoi sert-il de consulter la population, si c'est pour ne pas en tenir compte ultérieurement. Il est un second principe que j'ai appris sur les bancs de l'école : « la fin ne justifie jamais les moyens », nous avons vécu un déni de

démocratie, pour une seule question financière. Révolté par cette attitude, je me suis senti moralement contraint de contester cette procédure devant le tribunal. Mais soyez rassurés, je sais très bien que le tribunal validera la fusion, et je m'en réjouis, car il se contentera d'examiner les voix des deux communes en conseils municipaux sans se soucier de ce qui a été fait en amont, il n'y a pas de surprise à avoir de ce côté-là, mais personnellement je considère que cette fusion, mal engagée, a été un échec, car au lieu de rassembler la population, la majorité municipale de l'époque l'a divisée et elle vient de la payer très cher. Autre point, sur lequel je me permets d'insister, la couleur politique de notre liste, comme en 2014, le maire sortant a fait courir le bruit que notre liste était politiquement extrémiste et bien sûr, tant qu'à faire de droite. Je tiens à affirmer solennellement qu'il n'en est rien, cela est pur mensonge, je n'ai jamais demandé la couleur politique de mes colistiers, cela ne m'intéresse pas, ce qui me plaît c'est la personnalité et les compétences de chacun. Nous savons tous qu'il y a des gens biens, aussi bien à droite qu'à gauche. A titre personnel, je n'ai jamais ni adhéré ni soutenu un parti, je suis trop indépendant pour me lier de la sorte, j'en ai d'ailleurs avisé Gérard GUILLAUME, Président de la comcom de Billom, pas plus tard que mardi dernier, on ne sait jamais. Dans ma vie professionnelle il m'est arrivé de défendre un délégué syndical face à ma direction car il était dans son droit, quel scandale ! Un DRH qui soutient un délégué syndical...on n'a jamais vu ça. Mes chers collègues, il faut maintenant tourner la page et regarder devant nous et bâtir ce que sera ces six années de mandature. Nous avons pris l'engagement devant nos électrices et nos électeurs que notre action reposera sur les principes suivants : nous avons au cours de cette campagne mis l'accent sur la parité, non seulement celle obligatoire, homme/femme mais aussi celle que nous avons initiée entre Dalletous et Mezellois, je tiens à ce que cet équilibre soit affirmé à nouveau, une égalité de traitement, de considération, entre nos deux bourgs. Il n'y aura ni dominants, ni dominés. Une relation de proximité entre les élus et nos citoyens, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de maintenir une mairie déléguée à Dallet, avec une maire déléguée, offrant ainsi un service de qualité et de proximité aux Dalletous. La mise en place de la Conciergerie en sera un des éléments essentiels, nous porterons une attention toute particulière au tissu associatif de notre commune, nos associations sont créatrices de lien social et d'animations diverses, signe de la vitalité de nos bourgs. La crise sanitaire que nous venons de vivre et que nous vivons encore actuellement a des incidences sur les trésoreries de certaines d'entre elles, il est de notre devoir de les aider à passer ce cap difficile. Malgré tout, nous ne sommes pas liés par les engagements financiers pris par l'ancienne municipalité à deux jours du second tour des élections municipales, alors que le budget 2020 n'est toujours pas voté. Les écoles et la jeunesse ne doivent pas être oubliées, c'est le devenir de notre commune, il y a eu dans ce débat un grand absent de la campagne électorale, je veux parler du conseil municipal des Jeunes de Mezel. Enfin et surtout, notre souhait le plus cher est de mettre l'humain au cœur de notre action, nous aurons à privilégier cette relation humaine à tous les niveaux, c'est la raison pour laquelle, notre 1<sup>ère</sup> initiative a été de demander au secrétariat général de la mairie, d'organiser une rencontre entre tous les élus et le personnel communal. Cet esprit d'équipe que nous avons su préserver pendant la campagne électorale et qui a été en fin de compte notre force, sera notre façon d'être tout au long de cette mandature.

L'esprit d'équipe c'est laisser chacun s'exprimer librement, c'est savoir écouter, parfois avec patience, c'est le partage d'idées, c'est aussi chercher à rassembler autour de l'essentiel, je lance ce soir un appel à la nouvelle minorité municipale afin que tous les élus, sans exception, se rassemblent pour le bien de la collectivité. Chercher à rassembler ce qui a été divisé, quelles que soient les idées politiques des uns et des autres, voilà un beau challenge. Ainsi nous retrouverons un village apaisé, où les habitants se parlent sans animosité et fraternellement, alors nous aurons retrouvé cette convivialité qui nous manque tant, au sens étymologique du terme, c'est-à-dire le vivre avec, le vivre ensemble et donc le vivre bien.

#### 2020-14 : Fixation du nombre d'adjoints

La réglementation fixe le nombre maximum d'adjoints à 30% de l'effectif réel du conseil municipal :

$$27 \text{ élus} \times 30 \% = 8.1 = 8 \text{ adjoints maximum}$$

M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 7.

Cette proposition est adoptée par 21 voix pour et 6 abstentions (Mmes Yamina Kaddour, Françoise Luneau, Claire Riveau, MM. Pascal Boitel, René Lemerle, François Rudel).

#### 2020-15 : Election des adjoints

Les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L 2122-7-2 du CGCT).

M. le Maire fait un appel au dépôt des listes d'adjoints, seule la liste de Mme Florence JOUVE a été déposée. Il est procédé aux opérations de vote.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : .....	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....	21
e. Majorité absolue : .....	11

Nombre de voix obtenues : 21 voix

La liste conduite par Mme Florence JOUVE a été élue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste précitée :

- 1<sup>er</sup> adjointe : Mme Florence JOUVE
- 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Yves FERRIER
- 3<sup>ème</sup> adjointe: Mme Jacinthe GUILLOT
- 4<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Marc LAVIGNE
- 5<sup>ème</sup> adjointe : Mme Danielle RANCY
- 6<sup>ème</sup> adjoint : M. Xavier MAUME
- 7<sup>ème</sup> adjointe: Mme Laïla MEILLAUD

### 2020-16 : Election des maires délégués

Les maires délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est possible de cumuler la fonction de maire de la commune nouvelle et de maire délégué, il est également possible de cumuler la fonction de maire délégué et d'adjoint de la commune nouvelle, toutefois, les indemnités de fonction ne sont pas cumulables.

M. le Maire fait un appel de candidatures pour les maires délégués :

- Mme Florence JOUVE se porte candidate comme maire déléguée de Dallet
- M. Jean DELAUGERRE se porte candidat comme maire délégué de Mezel.

Il est procédé aux opérations de vote.

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : .....	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : .....	21
e. Majorité absolue : .....	11

Nombre de voix obtenues : 21 voix

Mme Florence JOUVE est proclamée maire déléguée de Dallet et est immédiatement installée.

M. Jean DELAUGERRE est proclamé maire délégué de Mezel et est immédiatement installé.

**\* Lecture et diffusion aux conseillers municipaux de la Charte de l'élu local**

Le Maire fait la lecture de la Charte de l'élu local, un exemplaire a été distribué à chacun des membres du conseil municipal accompagné du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28).

**\* Fixation de l'ordre du tableau du conseil municipal**

M. le Maire donne énoncé les noms des élus qui composent le tableau du conseil municipal.

**2020-17 : Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux ou mixtes**

Pour chaque syndicat, il est procédé à la désignation par un vote à main levée.

Syndicats		Mur-sur-Allier
S.I.A.R.E.C.	2 délégués titulaires	M. Xavier MAUME et Mme Martine VAQUIER
S I A E P Basse Limagne	2 délégués titulaires	MM. Vincent MAZIN et Jean-Pierre RODIER
S.I.A.D. de Lezoux	2 délégués titulaires	Mmes Danielle RANCY et Lydie ROBERT
	1 délégué suppléant	Mme Laïla MEILLAUD
S M T C	1 délégué titulaire	M. Jean DELAUGERRE
	1 délégué suppléant	Mme Jacinthe GUILLOT
SIEG Billom	2 délégués titulaires	M. Louis PEREIRA et Mme Martine VAQUIER
	2 délégués suppléants	MM. Matthieu GAVAIX et Vincent MAZIN

**2020-18 : Désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs**

Pour chaque organisme, il est procédé à la désignation par un vote à main levée.

Organismes extérieurs		Mur-sur-Allier
SEMERAP		
Assemblée générale + contrôle analogue	1 délégué titulaire	M. Xavier MAUME
A.I.D.E.R. (mandataire du SIAD)	1 délégué	Mme Laïla MEILLAUD
POLE ADULTES A.P.I. (Insertion)	1 délégué	Mme Florence JOUVE
MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI	1 délégué	M. Marien DUFOURD
C.E.N.A.	1 délégué	Mme Leslie DAVID
DESTRUCTION DES NUISIBLES	1 délégué titulaire	M. Marien DUFOURD
	1 délégué suppl.	M. Jean-Pierre RODIER
CORRESPONDANT DEFENSE	1 délégué	M. Louis PEREIRA
AICRI	2 délégués titu. dont 1 agent	M. Louis PEREIRA et

	1 délégué suppl.	M. Vincent MAZIN
C.N.A.S	1 délégué élu	Mme Jacinthe GUILLOT
	1 délégué agent	Mme Nadège GENEST
Association des Forts Villageois	1 délégué	M. Matthieu GAVAIX
Frelons asiatiques	1 délégué	Mme Lydie ROBERT
Référent ambroisie	1 délégué	M. François PIGNOL
Commission locale de concertation et de suivi de la Carrière du Puy de Mur		M. Jean-Marc LAVIGNE M. Vincent MAZIN Mme Lydie ROBERT M. François PIGNOL Mme Florence JOUVE

M. le Maire informe :

- en raison de la crise sanitaire et par précaution, il a été décidé de supprimer les festivités du 14 juillet ainsi que la Fête patronale de Mezel.

- pour les mêmes raisons, il n'y a pas de pot à l'issue de cette réunion.